

Commune de Barillonnette
Conseil municipal du 25/09/2015
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Christian VANWONTERGHEM et Jean-Pierre TILLY.

Absents excusés : M. Jonathan LANCELOT représenté par M. Grégoire DELABRE et M. Christian EVEQUE, représenté par M. TILLY.

Secrétaire de séance : M. Christian PIETAIN

Le conseil municipal...

Étudie les suites à donner à la préemption de la bergerie et...

- décide de l'installation d'une commission de suivi de projet composée de N. MAGALLON, C. PIETAIN et JP TILLY ;
- étudie le pré-projet de plan de financement (coût total environ 460 000 €, dont 160 000 pour l'acquisition du bâtiment) et définit la fourchette de durée des prêts entre 20 et 25 ans, selon les besoins, en fonction des subventions acquises ;
- est informé des contacts pris avec la Région susceptible de subventionner les travaux d'aménagement, l'acquisition des terres et les travaux d'irrigation à hauteur de 70 % ;
- donne mandat à la commission pour finaliser le plan de financement ;
- entend le compte rendu des réunions préparatoires avec la chambre d'agriculture, la SAFER et le conseil départemental ;
- est informé de la réponse de la commune à l'appel à projet pour la convention tripartite SAFER/Département/Commune pour la prise en charge à 100 % des frais d'acquisition foncière ;
- met en avant le besoin de compléter l'étude relative au photovoltaïque et d'évaluer plus précisément les recettes escomptées par l'ensemble du projet de développement ;
- entend le compte rendu des contacts pris avec la DDT (police de l'eau) et décide de finaliser la procédure d'affectation de la source à l'agriculture après que celle-ci a été déconnectée du réseau d'eau potable et dévaluer le coût de construction d'un réservoir ;
- demande au maire de rédiger un projet cadre.

Délibère favorablement...

- pour réaliser l'acquisition auprès de la SAFER, pour un prix de 500 € HT + 358 € de frais et taxes des parcelles C 216, 226, 303, 304, 311 à 313, 535, 537 ;
- pour la mise en œuvre d'une nouvelle campagne d'affouage d'une durée de deux ans, débutant le 17 octobre 2015 ;

- attribuer à M. NOBILI, mieux disant, les travaux de réfection du mur de la maison de M. VATE ayant subi un dommage suite à la démolition du four

Prend acte...

- des observations des garants et du garde forestier après leur visite sur les lieux des coupes d'affouage et valide leurs préconisations relatives à l'application du règlement : envoi d'un courrier pour corriger les défauts, non attribution de nouvelle coupe aux affouagistes n'ayant pas terminé le travail, année supplémentaire pour finir (faute de quoi ils ne pourront pas obtenir de coupe à la campagne suivante).

Constate...

- que la CCTB n'a pas régularisé la situation juridique relative à l'accès à la station d'épuration, de sorte que la réfection de la voie d'accès, instamment sollicitée par la CCTB, ne peut se réaliser que sur la partie communale ;

Décide...

- de la tenue d'une réunion publique le 6 novembre 2015, pour informer la population des développements du projet 'bergerie'.

Est informé...

- de la contestation par l'ONF du PV de bornage commandité par M. CORNAND et de la programmation d'une rencontre de concertation avec le géomètre ;
- du diagnostic effectué par la CCTB pour les projets « espaces valléens » préconisant en priorité la construction d'un espace ludo-aquatique ;
- de la procédure de contrôle des installations SPANC ;
- du lancement, par le maire, d'une procédure de péril imminent à propos du bâtiment appartenant à la famille MICHEL et qui menace ruine.

Demande au maire...

- de continuer le travail en relation avec les maires des autres communes pour la création d'un SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire).

Le Maire
JP TILLY